



N° 1280

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 avril 2025.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

invitant le Gouvernement à promouvoir la culture entrepreneuriale en milieu scolaire,

présentée par

M. Thierry LIGER, Mme Christelle PETEX, Mme Justine GRUET, Mme Valérie BAZIN-MALGRAS, M. Vincent ROLLAND, M. Ian BOUCARD, Mme Josiane CORNELOUP, M. Jean-Didier BERGER, M. Fabrice BRUN, M. Jean-Pierre TAITE, Mme Sylvie DEZARNAUD, M. Alexandre PORTIER, Mme Virginie DUBY-MULLER, M. Nicolas RAY, M. Michel HERBILLON, M. Philippe JUVIN, M. Guillaume LEPERS, M. Jérôme NURY, M. Éric PAUGET, M. Pierre CORDIER, Mme Sylvie BONNET, M. Olivier MARLEIX, M. Eric LIÉGEON,

députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

L'éducation moderne ne se limite plus à l'acquisition de connaissances théoriques, elle se doit de préparer les jeunes à un monde en perpétuelle évolution. Au-delà des enseignements classiques, l'école est un acteur fondamental de leur épanouissement futur dans la société.

Si la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 a permis une refonte du socle commun en y introduisant de nouveaux enseignements – moral, civique, artistique, culturel – il en résulte que l'école peine encore à proposer un accompagnement effectif adapté au monde économique et capable d'ouvrir le champ des possibles pour les jeunes.

À ce titre, l'orientation scolaire joue un rôle clé qu'elle ne remplit pas de façon satisfaisante. Aujourd'hui, faute d'information suffisante, les élèves s'orientent prioritairement vers la filière générale et délaissent les cursus professionnels et technologiques, entraînant des erreurs de parcours préjudiciables pour leur avenir.

Dans l'ensemble du territoire français, beaucoup d'initiatives sont portées par des écoles et des enseignants : activités de découverte des métiers, sorties en entreprise, stages d'immersion... Ces dispositifs, à l'exception des stages de 3^e et de 2nde, restent toutefois trop rarement généralisés et peu coordonnés.

En 2013 déjà, M. François Hollande appelait à l'occasion des assises de l'entrepreneuriat au lancement d'un programme sur l'entrepreneuriat « de la sixième à la terminale ».

Un enseignement complémentaire « Entrepreneuriat » a été mis en place dans certaines filières professionnelles pour prévenir le décrochage scolaire et engager les lycées professionnels dans un parcours d'ambition. Dans ce cadre, l'émergence des bureaux des entreprises (BDE) en lycées professionnels a souvent été présentée comme vertueuse puisqu'elle a permis d'introduire un interlocuteur privilégié au sein des établissements pour développer des activités en lien avec le monde économique.

Dans le contexte d'une économie fondée sur la connaissance, l'offre de programmes en entrepreneuriat s'est d'abord développée dans l'enseignement supérieur où elle est aujourd'hui très diversifiée.

Le plan « l'esprit d'entreprendre » en faveur de l'entrepreneuriat étudiant a été mis en place en mai 2019 par Mme Frédérique Vidal. Ce plan a eu pour ambition de faire de l'entrepreneuriat étudiant une priorité pour l'avenir en multipliant les formations à l'entrepreneuriat, en encourageant la conduite de projets entrepreneuriaux durant les études et en améliorant la reconnaissance des compétences développées par les étudiants entrepreneurs.

Cependant, les initiatives restent, aujourd'hui encore, relativement peu nombreuses pour les élèves du secondaire (11-18 ans).

Aujourd'hui, l'entreprise doit occuper une place centrale et se positionner en véritable partenaire de l'éducation. L'idée que le système éducatif a un rôle à jouer pour favoriser l'esprit entrepreneurial de la jeunesse se diffuse progressivement dans la société française.

La dynamique entrepreneuriale des jeunes est d'ailleurs en progression ces dernières années. Selon l'indice entrepreneurial français de Bpifrance, 58 % des jeunes ont l'intention d'entreprendre au niveau national : si pour 43 % d'entre eux l'entrepreneuriat est vu comme un moyen de réaliser un rêve, le risque d'échec en préoccupe 28 %, 19 % craignent un manque de crédibilité ou de financements, signe d'un début de confrontation au réel.

Rapprocher lycée général et lycée technologique du lycée professionnel permettrait de généraliser cette pratique. Une amorce pourrait même être envisagée en classe de 3^e au moment où les élèves, dans le cadre d'un stage, ont un premier contact avec le monde de l'entreprise.

Au-delà même de la France, les préconisations politiques encouragent fortement le développement de dispositifs orientés vers un public jeune et met en valeur les pratiques pédagogiques en matière d'éducation entrepreneuriale dans la scolarité de base des élèves.

C'est le cas au Canada où le plan « Entreprendre à l'école » s'est révélé être une approche pédagogique payante en tant qu'appui majeur à la motivation et à la persévérance scolaire des élèves. L'ensemble des leviers mis en place par les pouvoirs publics canadiens a offert aux élèves des opportunités de découvertes personnelles, d'accomplissement et d'apprentissages.

Ajoutons qu'au-delà de la sensibilisation des publics scolaires, c'est tout un écosystème éducatif qui doit s'imprégner de la culture entrepreneuriale. Le personnel éducatif, du chef d'établissement au

conseiller principal d'éducation, en passant par le corps enseignant, a une responsabilité inouïe pour amplifier la dynamique à l'œuvre et doivent donc être associés à cette ambition.

Enfin, favoriser la dynamique entrepreneuriale contribuerait à soutenir durablement la croissance et le développement économique. À cet égard, des travaux récents ont mis en évidence que les nouvelles et jeunes entreprises ont une contribution nette à l'emploi supérieure à celle des entreprises plus âgées ⁽¹⁾.

Pour toutes ces raisons, la présente proposition de résolution invite le Gouvernement à promouvoir la culture entrepreneuriale en milieu scolaire.

(1) Haltiwanger J., Jarmin R. S. et Miranda J. (2013), « Who creates jobs? Small versus large versus young », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 95, p. 347-36 ; et Decker R., Haltiwanger J., Jarmin R. S. et Miranda J. (2014), « The role of entrepreneurship in US job creation and economic dynamism », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 28(3), p. 3-24.

PROPOSITION DE RÉOLUTION

Article unique

L'Assemblée nationale,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,

Considérant les changements du monde économique ;

Considérant les enjeux de l'orientation ;

Considérant la volonté d'entreprendre des jeunes ;

Considérant la nécessité de soutenir durablement la croissance ;

Invite le Gouvernement à promouvoir la culture entrepreneuriale en milieu scolaire.